

RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 DECEMBRE 2015 à 20 h 30
Au Centre Ethis de Corny sur Moselle
Sous la présidence de Gilles SOULIER

Conseillers titulaires présents

Gilles SOULIER – Béatrice PETERLINI – Roland DUMONT – Nelly OWALLER - Arthur MINELLO – Patrick SCHUTZ – Denis BLOUET – Daniel AMBROSIN – Isabelle CHERY - Jean-Michel FRANCK – Marcel SPENDOLINI – Michel COULETTE - Frédéric LEVEE – Alexandre MARCHAND - Patrick BOLAY – Anne BOVI - Jean-Marc PICAT – Philippe HARDY – Jacques MACCHI – Patrick MESSEIN - Philippe RENAULD – Colette KLAG – Dominique LORRETTE – Denis GRATIEN – Vincent BONIFACE - Sylvain GRUMBACH

Conseillers absents excusés ayant donnés procuration

- Patrick MATHION a donné procuration à Patrick BOLAY
- Alain GERARD a donné procuration à Roland DUMONT
- Nicole KREUTZ a donné procuration à Denis BLOUET

Conseillers absents excusés

Anne OMHOVER – Stéphanie JACQUEMOT – Marielle PAYEN

Conseillers élus :	35
Conseillers en exercice :	35
Conseillers présents :	26
Conseillers absents ayant donné procuration :	03
Votants :	29
Quorum :	18

Convocation : 8 décembre 2015

Patrick BOLAY, Vice-président de la CCVM, assisté d'Annie CLAUDON, Directrice Générale des Services, est désigné pour exercer les fonctions de secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 24 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

2015 – 476 Participation FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement)

Depuis 2008, la Communauté de Communes du Val de Moselle participe au Fonds de Solidarité pour le Logement, mis en place par le Conseil Départemental de la Moselle.

L'année 2014 a constitué une année charnière pour le FSL avec deux évolutions majeures :

- Un nouveau règlement intérieur marquant une rupture face à l'augmentation continue des dépenses du FSL et à l'approche de l'intervention financière par les travailleurs sociaux,
- Un pilotage renforcé avec les signataires du Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD) et la transmission mensuelle du tableau de bord des dépenses et des recettes du FSL à l'ensemble des contributeurs.

En 2014, 10 aides pour l'accès au logement ont été attribuées pour un montant de 4 636.18 €, 93 aides pour le maintien dans le logement à hauteur de 16 247.77 € et 1 aide pour une « mise en jeu garantie » pour un montant de 416.67 €. Les fiches détaillées par commune ont été remises à chaque collectivité, soit 104 aides pour un montant global de 21 300.60 € contre 22 329.41 € en 2013.

Les fiches individuelles des communes seront envoyées par courriel à chaque collectivité.

Pour l'année 2015, le Conseil Général de la Moselle propose de renouveler l'engagement de la CCVM à hauteur de 0,30 € par habitant.

Le Conseil Communautaire décide de renouveler l'engagement de la Communauté de Communes du Val de Moselle à hauteur de 0.30 € par habitant, soit 3 136.80 €.

Vote de l'assemblée

Voix POUR	:	29
Voix CONTRE	:	00
ABSTENTIONS	:	00

2015 – 477 Voies douces

Dans le cadre du projet de réseau de voies douces maillant le territoire, une réunion s'est tenue le lundi 30 novembre dernier ayant pour objet d'arrêter les liaisons douces souhaitées par les communes.

Les objectifs généraux du projet sont :

- favoriser les déplacements doux et l'intermodalité (gare, bus)
- proposer une offre complémentaire touristique et de loisirs, orientée « Nature »
- valoriser, autant que possible, le patrimoine et les activités locales

Les critères techniques retenus ont été arrêtés et donnent le cadre d'intervention de la CCVM sur ce projet :

- Connexion entre les villages de l'EPCI et avec les hameaux
- Prise en charge financière de la CCVM uniquement pour les travaux d'aménagement situés hors agglomération. Les participations à l'acquisition de foncier ne sont pas prises en compte.
- La continuité des voies douces en agglomération par la création de bandes ou pistes cyclables seront portées et financées par les communes directement. Toutefois, la signalétique directionnelle et de jalonnement en agglomération permettant de relier les voies douces entre elles et / ou avec la Véloroute seront prises en charge par la CCVM.
- Priorisation des liaisons selon les conditions de faisabilité technico-administratives.

Les liaisons douces concernent à la fois les connexions entre les villages de la CCVM qui correspondent à une première phase d'étude et de travaux, puis les connexions avec les territoires limitrophes, dans une seconde phase.

La pré-hiérarchisation des liaisons relève de critères administratifs et techniques, évalués en interne. Les deux critères retenus sont :

- la faisabilité des travaux (évalué 1 rapide, 2 délais moyen et attente MOE pour définition technique du projet, et 3 délais de négociation et de définition technique du projet)
- et la disponibilité foncière (évalué de 1 publiques et disponibles, à 2 non publiques et/ou non disponibles à cette date).

La hiérarchisation des liaisons évoquée ci-dessus ne constitue qu'une base de travail pour la définition du marché de MOE. Le bureau d'étude retenu sera amené à travailler sur chacune des liaisons, générant une réévaluation de cette hiérarchisation selon les conditions techniques de réalisation et les études complémentaires de sol et de levés topographiques.

Sont retenues les liaisons internes à la CCVM suivantes, selon leur ordre de priorisation :

PHASE 1 : liaisons internes CCVM

Ancy – Dornot via le chemin des gravillons

Gorze - Flavigny via la voie communale et le chemin d'exploitation des Aigles

Flavigny – Vionville via le chemin d'exploitation des écoliers et le chemin rural de Vionville

Lorry- Mardigny le long de la RD 68

Dornot – Novéant via le chemin rural de Belle vue

Flavigny – Rezonville via le chemin rural de Levé

Lorry Mardigny – Arry via le chemin des pelouses calcaires et les chemins ruraux communaux

Novéant- Gorze via les chemins ruraux des trois fontaines et de la fontaine aux allemands

Jouy – ACTISUD via le chemin de la Maie et le canal de Jouy

Corny – Clos de Béva via le chemin rural de Tanière et le sentier des Panglions

Corny – Arry la Lobe via la RD 657 ou la définition d'un autre chemin par la MOE

PHASE 2 : liaisons avec les territoires limitrophes :

Vionville – Tronville

Rezonville – Gravelotte

Novéant - Arnaville

Ancy – Ars

Lorry-Mardigny - Marieulles

Le linéaire total estimé actuellement est de 21 km de liaisons sur le territoire de la CCVM et une dizaine de kilomètres vers les territoires voisins, soit près de 31 km de pistes cyclables.

Les estimatifs financiers de ce projet se situent, pour la partie travaux, entre 2 864 000 € HT et 3 482 000 € HT selon le type de revêtement et de structuration de chaussée nécessaires, et les premières données financières obtenues (prix moyens de création de pistes cyclables en gravillon et en enrobé obtenus en 2013, et prix moyen au kilomètre de signalétique selon le marché de la véloroute).

Les coûts de maîtrise d'œuvre s'estiment en général à une prestation équivalent à 10% des travaux, soit entre 286 500 € HT et 348 200 € HT, pour une prestation de MOE couvrant l'ensemble des champs de la loi MOP, à savoir la phase de conception (AVP/APS, PRO, DCE/ACT) et la phase de réalisation (VISA, DET, AOR).

Avant le lancement du marché de MOE, la CCVM sera tout d'abord amenée à procéder à la recherche de financement pour cette opération d'envergure, qui sera échelonnée sur plusieurs années. Tout d'abord, une demande de subvention a été réalisée dans le cadre de l'enveloppe « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » pilotée par la DDT et dont l'attribution s'applique localement à l'échelle d'un territoire, celui du Parc Naturel Régional de Lorraine qui s'est porté candidat.

Aussi, les financements du Conseil Départemental peuvent s'appliquer sur ce projet, puisque la contrainte des projets d'intérêt départemental ne conditionne plus l'attribution des subventions. La collectivité peut choisir d'appliquer son enveloppe aux projets de son « choix ».

Enfin, dans l'attente de la formation du nouveau Conseil Régional Alsace – Lorraine – Champagne-Ardenne, un courrier d'information sur notre projet et notre intention de solliciter les fonds régionaux a été envoyé dernièrement.

Les prises de renseignements nécessaires aux différents types de financement seront réalisées en amont du lancement du marché de MOE.

Ayant débattu, le Conseil Communautaire décide :

- conformément à la loi MOP, de lancer une étude de faisabilité ou d'esquisse afin de déterminer au plus près l'enveloppe globale des travaux et de définir un cahier des charges pour la MOE
- autorise le Président à signer tous documents afférents à ce dossier

Vote de l'assemblée

Voix POUR	:	29
Voix CONTRE	:	00
ABSTENTIONS	:	00

2015 – 478 Informations diverses

a) Choix de la commune pour la prochaine balade thermographique

2 balades thermographiques se sont déroulées sur les communes d'Ancy sur Moselle et de Jouy aux Arches. Elles ont rencontré un franc succès, avec plus de 60 participants. Une trentaine de personnes se sont déplacées aux restitutions. Une quinzaine de personnes ont bénéficié du prêt de la caméra.

La CCVM a la possibilité de faire bénéficier une autre de ses communes d'une balade thermographique. Il convient de décider de laquelle.

Le Conseil Communautaire souhaite que les communes de Corny – Dornot et Gorze bénéficient sur le programme 2015/2016, d'une balade thermographique.

b) Point sur la mutualisation

La loi de réforme des collectivités territoriales de 2010 a rendu obligatoire la réalisation d'un rapport relatif aux mutualisations de services entre ceux d'une communauté et ceux de ses communes membres dans l'année qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux.

Procédure :

1. La CCVM élabore un rapport relatif aux mutualisations de services qui comprend un projet de schéma de mutualisation à mettre en œuvre pendant la durée du mandat
2. Notification du rapport + projet de schéma au conseil de chaque commune membre, même celles qui ne sont pas impactées par le schéma de mutualisation
3. Avis émis par le Conseil municipal de chaque commune
4. Approbation du projet de schéma par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
5. Notification du schéma approuvé au Conseil Municipal de chaque commune membre
6. Chaque année lors du D.O.B ou à défaut lors du BP, le président de la CCVM communique au Conseil Communautaire l'état d'avancement du Schéma de Mutualisation

La mutualisation n'est pas un acte obligatoire pour les communes, par contre il est obligatoire pour l'EPCI d'établir un schéma de mutualisation. Certaines mutualisations pourront conduire à un transfert de compétences. Il ne s'agit pas pour l'EPCI d'effectuer des actes gratuits.

Cette mise à disposition doit se traduire par la mise en œuvre d'un coefficient de mutualisation des services prévu par l'article 55 de la Loi MAPTAM. Actuellement les modalités de calcul de ce coefficient ne sont pas clairement établies, mais il semble que seuls les mises à disposition de services et les transferts d'agents sont compris dans ce ratio.

Annie CLAUDON s'est rendue dans chaque commune de la CCVM (manque Ancy sur Moselle et Corny sur Moselle) et a rencontré les maires et secrétaires généraux de mairie afin de déterminer ensemble les postes qui peuvent être inscrits au Schéma de Mutualisation.

CCVM vers les communes

- ✓ Mise en conformité des PLU avec la loi ALUR, la grenellisation, le Scotam
- ✓ Etude des autorisations du droit des sols
- ✓ Elaboration du PAVE
- ✓ Mise en place de défibrillateurs
- ✓ Formation du personnel (CACES, nacelles, phytosanitaires, contrôle d'extincteurs ...)
- ✓ Formation du personnel :
 - En intra, tous les personnels des collectivités Périscolaires
- ✓ Assistant de prévention :
 - Mise en œuvre des documents uniques des communes
 - Mission SPS
 - Formation SST, gestes et postures ...
 - Contrôle des aires de jeux ...

- ✓ Groupement de commandes :
 - Fouritures de produits d'entretien, de bureau, canipoches ...
 - Nettoyage des avaloirs, balayage des voiries, poste de relevage, déneigement
 - Assurance du personnel (garantie maintien de salaires, prévoyance ...)
 - Assurance des bâtiments et véhicules
 - Fourrière animale
 - Sauvegarde externalisée des données informatiques

- ✓ Secrétaire de mairie itinérante
- ✓ Tirage de plans A0- A1
- ✓ Infographie
- ✓ Acquisition de matériel
 - Broyeur à végétaux
 - Grilles d'exposition

- ✓ Résultats des élections à la gendarmerie
- ✓ Relations avec la Trésorerie

Communes vers CCVM

- ✓ Entretien
 - Tonte et élagage parties herbues véloroute
 - Gravières
 - Batrachoduc

- ✓ Mutualisation de personnel
 - Garde-champêtre
 - Ouvriers avec véhicule
 - Personnel administratif

c) Rencontre avec Jean-Luc BOHL

Vendredi 18 décembre 2015 à 8 h 30 en mairie de Montigny les Metz

Le président sera accompagné de Marielle PAYEN, Michel COULETTE et Philippe HARDY.

d) Rencontres avec le Préfet de Région

Vendredi 18 décembre 2015 à 14 h 00 en Préfecture de la Moselle.

Seront présents : Gilles SOULIER, Olivier JACQUIN et un sous-préfet de Meurthe et Moselle.

e) Musée Histoire Terre de Gorze

Gilles SOULIER invite Marcel SPENDOLINI à dresser le compte rendu de la réunion qui s'est tenue le jeudi 3 décembre 2015 à 10 h 30 à la CCVM entre Benoit GROSDIDIER président de l'OT de Gorze, Jean-Pierre DECLoux président du musée « Histoire de la Terre de Gorze », Gilles SOULIER, Marcel SPENDOLINI et Annie CLAUDON.

Benoit GROSDIDIER et Jean-Pierre DECLoux ont dépeint une situation plus que difficile pour la survie du musée de Gorze qui accuse actuellement un déficit de 27 000 € sur trois années et fonctionne sur ses réserves.

Pour les deux structures, on compte 1 CDI à 30 h/semaine, et deux emplois aidés à 20 h/semaine, postes annualisés.

Le Musée se dit en perte d'animations scolaires et lorsque tout fonctionne bien on compte une soixantaine de jours cumulés d'animation, ce qui permet la survie de l'établissement. Les animations ont un coût relativement élevé pour les scolaires (entrée, bus, repas) les enseignants sont donc frileux à inscrire de telles sorties.

Il faut noter qu'à partir de 2017, les offices de tourisme seront de compétence communautaire. Il est donc demandé à l'Office du tourisme de fournir ses statuts à la CCVM

Afin de palier à ce déficit en animations, le Président SOULIER propose que :

- ↳ Les représentants du musée de Gorze se rapprochent de Dominique LORRETTE, conseiller communautaire et référent de la CCVM auprès du PnrL.

Dominique LORRETTE confirme : « Le Parc Naturel Régional de Lorraine vient de remporter sa candidature LEADER. A partir du printemps 2016 des projets pourront être déposés au titre desquels des projets visant à transmettre aux acteurs professionnels locaux et au public jeune une meilleure connaissance du territoire. A ce titre, il pourra être envisagé que la CCVM porte un projet permettant de développer des actions de sensibilisation et de connaissance du territoire dans le cadre des activités périscolaires et assimilées. Ainsi, des acteurs du développement durable, de la protection de l'environnement, de la nature et de la biodiversité, de même que des acteurs qui assurent la promotion de l'histoire et de la connaissance du patrimoine local, pourraient être sollicités par la CCVM pour intervenir auprès des jeunes publics dans le cadre des projets éducatifs territoriaux. A ce titre le musée de Gorze pourrait être l'un de ces prestataires et intervenir auprès des écoles et périscolaires de la CCVM. Ces actions seront financées par les fonds européens LEADER et les aides publiques de la région ou du département le cas échéant ».

- ↳ la CCVM prenne en charge le coût des transports, à charge pour l'OT et le musée d'aller démarcher les établissements scolaires pour les inciter à participer aux animations proposées.

Gilles SOULIER souligne que le fonctionnement des deux entités est problématique. Il a demandé au musée de présenter un plan d'action et d'assainissement des comptes.

Ces propositions sont validées par les membres du conseil communautaire.

f) Soirée du 21 décembre 2015

Sont invités à participer à cette réunion d'information des deux conseils communautaires qui se déroulera le lundi 21 décembre 2015 à 18 h 30 au centre socio-culturel de Novéant :

- Les élus communautaires des CC du Chardon Lorrain et du Val de Moselle
- Les représentants de la CDCI de Moselle et de Meurthe et Moselle
- Les Présidents des conseils départementaux et régionaux
- Les conseillers départementaux et régionaux
- Les présidents de CC environnantes
- Les députés et sénateurs du secteur des CC

Cette soirée sera clôturée par un buffet des produits du terroir.

g) Point sur terrain RFF

Une rencontre entre le service Réseau Ferré de France (devenu SNCF Immobilier) et la CCVM s'est tenue le lundi 16 novembre dernier, afin de redéfinir les conditions de cession des terrains.

Le Président de la CCVM a sollicité une diminution du prix de vente de 50 %, soit un peu moins de 50 000 €. La demande a été relayée auprès de la Direction de SNCF Immobilier, en tenant compte des aménagements coûteux nécessaires à la mise en conformité du site avec les sollicitations de la SNCF (à savoir : pose d'une clôture le long des voies ferrées, pose d'un portail d'accès aux voies).

Suite à cette rencontre de travail, le bornage du terrain a été engagé par la SNCF le 10 décembre 2015, en présence des différents intervenants SNCF concernés, de la commune de Novéant et de la CCVM.

Le dimensionnement des terrains cessibles a de nouveau été envisagé :

- ↳ Dépose des voies 7 – 9 – 11 – 13 et intégration au sein du périmètre cessible => agrandissement de la largeur d'aménagement du site. Aucun sondage n'avait pu être réalisé sur ces emprises, il est à noter que les voies déposées étaient composées de traverses en bois traité => vigilance sur d'éventuels impacts environnementaux des sols
- ↳ Conservation d'une bande de terrain où est implanté un réseau HTA (sud du site, longeant l'emprise du talus et du pont) afin de permettre le libre accès à la SNCF
- ↳ Toutefois, les services SNCF conserveront un accès sur la voirie et à l'aire de retournement prévue, dans le premier schéma d'aménagement, au sud du site. L'accès à ces voiries permet aux services techniques d'accéder aux voies (=> installation du portail)
- ↳ Négociation pour permettre la circulation piétonne sous le pont : proposition rejetée pour des questions de mise en sécurité du public face à la présence de chambres de tirage au sol. Tous travaux pour les déplacer ont été exclus par la SNCF. Une demande officielle pourra toutefois être réalisée pour solliciter l'accès piétonnier et la justification du parking complémentaire à celui de la gare.

La cession des terrains pourra être engagée à compter de la finalisation du bornage du site, soit pour février 2016.

Concernant l'accès au site réaménagé, une rencontre entre les services de la CCVM et de l'UTR s'est tenue le 3 décembre dernier afin d'envisager la question du financement du

rond-point d'accès au site, tel qu'envisagé dans le plan d'aménagement proposé dans le cadre de l'étude de faisabilité cofinancée par l'EPFL.

Il a été précisé concernant cet aménagement :

- Le Conseil Départemental peut envisager d'intervenir financièrement sur la construction du rond-point si le positionnement de celui-ci permet de fluidifier la circulation à l'issue du pont de Corny-Novéant (bras descendant vers entrée agglomération nord, vers site RFF).
- Cependant, si le positionnement du rond-point n'a pas d'impact direct sur la fluidité de la circulation (c'est-à-dire si situé trop en aval de la rampe de sortie du pont) alors la création de cet aménagement sera autorisée mais aux frais uniques de la CCVM.

Une demande formalisée de l'intervention technique et financière du CD57 sur cet ouvrage routier sera réalisée prochainement. L'ordre de grandeur financière proposé par le bureau d'étude en phase faisabilité, de l'ordre de 150 000 € à 350 000 € (selon positionnement) a été confirmé comme un ordre de grandeur cohérent.

h) Point sur terrain caserne des pompiers

Denis BLOUET rappelle que l'implantation de la caserne de pompiers est directement liée à la construction d'un Intermarché sur ce secteur. L'instruction du permis de construire de l'Intermarché nécessite des études complémentaires (Loi sur l'eau, étude d'impact et diagnostic archéologique), les délais d'instruction sont donc rallongés. M. Pipoz, porteur de ce projet en franchise avec Intermarché trouve les délais trop longs et se dirige vers un autre projet.

Denis BLOUET précise que s'il n'y a pas d'Intermarché il n'y aura pas de caserne pour les pompiers. Il souhaite prendre rendez-vous avec le nouveau directeur du SDIS.

i) Election de Miss France

Daniel AMBROSIN rappelle à l'assemblée que Jessica Molle, miss Lorraine 2015, est originaire de Corny sur Moselle et qu'elle participera le samedi 19 décembre 2015 au Zénith de Lille, à l'élection de miss France.

La cérémonie de l'élection de miss France sera retransmise en direct sur grand écran à la salle des fêtes de Corny. Toutes les personnes intéressées sont invitées à participer et à soutenir la miss Lorraine en téléphonant, en votant par courriel.

j) Vœux de la CCVM

Samedi 16 janvier 2016 à 11 heures à Arry (dernière minute en raison du manque de places, les vœux se dérouleront au Centre Claude Antoine de Jouy aux Arches).

Il convient de vérifier la capacité de la salle. La cérémonie des vœux rassemble régulièrement 200 personnes.

Séance levée à 23 h 30